

Bonjour à Tous et Toutes !

Un an déjà ! Triste anniversaire ...

Depuis maintenant une année, la crise sanitaire due au Covid-19 est plus que jamais présente et prégnante dans nos vies. Loin de moi l'idée de vouloir minimiser les effets de cette pandémie, cependant force est de constater que l'on nous prive de plus en plus de nos libertés élémentaires, voire vitales ! L'absence d'anticipation de nos dirigeants est, hélas, désespérante.

Une des conséquences directes est que notre marché rural du mardi soir, qui fonctionnait bien et satisfaisait nombre d'habitant(e)s de Valdampierre et des environs, a été stoppé net par l'instauration du couvre-feu à dix-huit heures ! Nous avons essayé de le déplacer au samedi après-midi, mais cela n'a pas été concluant. Soyez assurés que nous reviendrons au rythme du mardi soir dès la fin de cette contrainte sanitaire et espérons que vous serez au rendez-vous. Je pense sincèrement qu'il est moins risqué de faire ses courses à Valdampierre, en plein air et en respectant les gestes barrière, qu'agglutinés dans les grandes surfaces ... mais nos élites en ont décidé autrement !

Tout cela étant dit et écrit, la vie de notre village ne s'est pas arrêtée et nous continuons à préparer l'avenir.

Le projet de construction d'un nouveau bâtiment pour le périscolaire (cantine et activités sportives et culturelles), contigu à l'école de la Marbrerie, est sur les rails. Après une première phase de faisabilité, conduite fin 2019 et concluante, la deuxième a consisté à sélectionner trois cabinets d'architecture lors de la séance du conseil municipal du 9 février dernier pour qu'ils nous soumettent, dès cet été, des plans et une enveloppe financière via des propositions concrètes et formelles. Bien entendu, la municipalité fera appel aux subventions financières, tant nationales que régionales, départementales et communautaires, pour alléger substantiellement et significativement la dépense au niveau communal.

Du point de vue du fonctionnement quotidien, deux décisions ont été prises par le conseil municipal : le remplacement du rideau métallique, hors service et devenu dangereux, du bâtiment des services techniques communaux et la réinstallation de paires de volets à l'étage de l'école, dans un souci d'harmonie esthétique et visuelle avec la mairie.

Comme nous vous l'avions promis lors de la campagne électorale, la réalisation de la continuité de l'éclairage public reliant le Val de Pouilly à Valdampierre vient d'être décidée et votée, et nous en avons profité pour grouper cette opération avec la réfection complète de l'éclairage public de la place de l'école de la Marbrerie.



Un mot sur les routes et la voirie ... De nombreux trous sont apparus, ici ou là. Ils seront rebouchés dès que la météo sera favorable et que nous aurons reçu notre commande d'enrobé. Il faudra que nous nous accommodions de cette situation encore trois ou quatre ans, car les travaux complets de rénovation des routes et des trottoirs ne pourront avoir lieu qu'après l'installation de l'assainissement collectif. Nous profiterons de cette période pour rénover en intégralité les routes les plus dégradées.

Quoi qu'il en soit, le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons un printemps le plus agréable possible et, qui sait, avec le retour des hirondelles, un allègement des mesures sanitaires restrictives viendra, peut-être, nous combler de joie !

Eddie Vandenabeele, votre Maire

INFORMATIONS

Pour recevoir les informations de la Mairie,

ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER DE NOTRE SITE !

- Connectez-vous à : <https://www.valdampierre.fr>
- Sur la page d'accueil, allez au bas de la page dans le bandeau jaune. Remplissez votre nom et votre adresse mail, puis cliquez sur « s'abonner ».
- Vous recevrez, à l'adresse saisie, un courriel de demande de confirmation d'inscription.

Même si votre adresse de courriel était déjà utilisée par la mairie, **nous vous demandons de bien vouloir vous réinscrire à notre liste d'envois via le site, car vous ne recevrez plus d'informations par le canal actuel** après le 31 mars 2021.

INFORMATIONS MUNICIPALES

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2021

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Eddie VANDENABEELE, Maire, et à l'unanimité :

- DÉCIDE le remplacement du rideau du local technique et retient le devis de l'entreprise A.Z.F.P.S., d'un montant de 5.760,00€ TTC.
- DÉCIDE la pose de volets à l'étage de l'école de Valdampierre et retient le devis de l'établissement BONNAIRE Cédric, d'un montant de 2.727€ TTC.
- DÉCIDE de réaliser des travaux d'éclairage public sur le parking de l'école. Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi par le SE 60, s'élève à la somme de 16.592,05€. Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de 14.040,40€ (sans subvention) ou 6.439,79€ (avec subvention).
- DÉCIDE de réaliser des travaux d'éclairage public aérien, dans la rue du Val de Pouilly (liaison entre le Val de Pouilly et Valdampierre). Le coût total prévisionnel des travaux TTC s'élève à la somme de 24.059,83 €. Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de 20.359,73 € (sans subvention) ou 9.338,88 € (avec).
- Dans ces 2 cas, le CM ACCEPTE la proposition financière

du Syndicat d'Energie de l'Oise et lui demande de programmer et de réaliser ces travaux

- DÉCIDE de lancer l'appel d'offre aux architectes pour le projet de cantine. Trois dossiers, sur les sept présentés, ont été retenus : le Cabinet d'architecture FOURNIER Christophe, l'Atelier d'Architecture, le Cabinet MWAH.
- DÉCIDE de fixer, à compter du 1er mars 2021, de nouveaux tarifs pour le cimetière communal :
 - Concessions : 30 ans = 200,00 € / 50 ans = 300,00 €
 - Tarifs cavurnes : 30 ans = 400,00 € / 50 ans = 600,00 €
 - Lutrin : 30 ans = 100,00 € / 50 ans = 150,00 €
 - Plaque = 30,00 €
 - Le jardin du souvenir est gratuit
- ACCEPTE le paiement des acomptes demandés par le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Valdampierre / Les Hauts-Talican. La somme participative de chaque collectivité est déterminée lors de l'élaboration du budget de l'année par le SIRS. Un récapitulatif est fait à la fin de l'année.
- AUTORISE M. le Maire à demander des devis et subventions pour les travaux de création d'un parking au lieu-dit « Les Marettes », rue des Glycines.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SABLONS

EXTENSION DE L'OPÉRATION FAÇADES

Pour le ravalement de votre façade ancienne, vous pouvez bénéficier d'une aide financière ainsi que de conseils architecturaux et techniques gratuits.

Seuls les travaux entrepris sur les façades visibles de la rue sont subventionnables, sur des habitations donc la construction est antérieure à 1960.

L'opération permettait déjà de financer le nettoyage et ravalement de façades, le nettoyage et peinture des ferronneries, la réfection de bandeaux et corniches, les peintures des sous-toitures, la reprise des clôtures ou des murs de constructions annexes visibles de la rue, la vérification et réparation des gouttières et descentes d'eaux pluviales, ainsi que des souches de cheminées.

Désormais, il sera également possible de bénéficier de cette aide pour le remplacement et/ou les travaux de nettoyage et de peinture sur les volets, fenêtres, portes, pouvant être pris en compte dans le cadre d'une opération de réfection globale de la façade.

Le montant de l'aide financière s'élève à 30 % du coût TTC des travaux subventionnables. Elle est plafonnée à 3000 € et octroyée sans conditions de ressources, sous réserve d'avoir fourni un diagnostic de performance énergétique (DPE) de moins de 10 ans présentant une étiquette de classe «D» au maximum.

L'accord de la subvention doit être notifié par la C.C.S. (Communauté de Communes des Sablons) avant le démarrage des travaux, et le paiement de la subvention se fera après une visite de conformité et sur présentation des factures originales acquittées.

- Pour tous renseignements, contactez la Communauté de Communes des Sablons Tél. : 03.44.22.01.60
- La marche à suivre complète est indiquée sur le site de la Communauté de communes <http://cc-sablons.com/>

AIDE COMPLÉMENTAIRE

MATÉRIAUX LOCAUX OU ÉCOLABELLISÉS

- 50% du coût des matériaux locaux (aluminium ou bois produit en France, briques des Hauts-de-France) ou écolabellisés pris en charge
- Aide plafonnée à 6000 € sans condition de ressources
- Aide cumulable avec la subvention Rénovation Façade
- Uniquement sur la fourniture des matériaux

COMPLÉMENT DE SUBVENTION

Les communes de Méru, Hénonville, Saint-Crépin/Montherlant, Neuville-Bosc et Valdampierre s'associent à la C.C.S. afin d'encourager la rénovation des façades aussi bien en cœur de ville que dans les villages et apporter des aides supplémentaires incitatives. Celles-ci s'ajoutent à la participation déjà apportée par la C.C.S. dans le cadre de l'opération façades classique. Ainsi, **Valdampierre participe à hauteur de 500 euros supplémentaires pour chaque dossier.**

Cette opération, unique dans l'Oise, permet de renforcer l'attractivité et l'image de nos villes et villages.

LE TÉLÉTHON

Un peu de chaleur et d'optimisme en cette période si compliquée. Le Téléthon, organisé par Fit'tonic, le Centre de loisirs et Oïka Oïka a, malgré tout, eu lieu le 2 décembre 2020 sur la place devant l'école de la Marbrerie !

Merci à vos enfants pour leur implication et leur participation active au spectacle et à la réalisation des objets mis en vente.

Malgré le peu de répétitions, ils ont bravé le froid et ont bien dansé, équipés de leurs masques et de leurs bonnets !

Le stand de vente des objets, fabriqués ou décorés par vos enfants, a remporté un vif succès et nous avons récolté 215 euros de dons qui ont été intégralement reversés au Téléthon.



Merci à vous tous et toutes !
La suite au prochain numéro ...



LES TOURNE-SOL

L'atelier périscolaire du mercredi a créé sa chorale « Les Tourne-Sol » avec l'aide de Danielle Gobillard, qui a la gentillesse de partager sa passion avec les enfants, et de son mari qui met à notre disposition son matériel audio pour avoir un meilleur rendu sonore.



UNE BELLE INITIATIVE

Tous les « Anciens » remercient chaleureusement les enfants du périscolaire pour la carte de Noël, créée et personnalisée à leur intention, puis insérée dans le traditionnel colis de fin d'année offert par la municipalité.



VALDAMPIERRE FÊTE NOËL

Baucoup de sourires et d'yeux brillants des petits et des grands, le vendredi 18 décembre, sur le parking de l'école de la Marbrerie, avec l'arrivée du Père Noël en calèche, tractée par un âne, et la distribution, par les élu(e)s, de friandises et d'une boule « illuminée » à suspendre dans le sapin offert par la municipalité pour les enfants fréquentant l'école de Valdampierre.

Nous devons cette soirée féérique à M. et Mme Maillard qui ont aimablement prêté la calèche et l'attelage, aux agents du service technique qui ont décoré la commune et le parking de l'école, aux animatrices qui ont vendu les œuvres créées, avec



joie et amour, par les enfants du périscolaire à l'occasion du Téléthon et, enfin, au Père Noël, très occupé à cette période, mais qui a tenu à faire un détour par Valdampierre pour apporter sa bonne humeur et sa bonhomie à chacun d'entre-nous en ces temps moroses. Merci à tous !



TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public, rue du Val de Pouilly, nécessite d'être amélioré : dix poteaux bois seront installés le long de la route, afin que la rue soit éclairée du village jusqu'au hameau, sans discontinuité.

Sur la place de l'école, nous prévoyons l'installation d'un poteau central, et quatre poteaux latéraux, pour améliorer la qualité de l'éclairage et pouvoir installer de belles décorations de Noël.

Ces travaux d'éclairage sont subventionnés, en partie, par le SE60 (voir ci-dessous).

ANTENNE ORANGE

Le chemin d'accès à la future Antenne Orange a été réalisé au mois de janvier par l'entreprise Van Wallegem qui est basée sur la commune.

Il est situé derrière le cimetière et permettra l'accès des camions pour l'implantation et l'entretien



LE SE60 - SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE

Toutes les communes de France doivent permettre à leurs habitants d'accéder au réseau électrique. Ce service public nécessite une expertise pointue et des moyens financiers importants (notamment liés aux travaux d'amélioration de la qualité de fourniture de l'électricité). C'est pourquoi les communes ont choisi de mutualiser leurs moyens en confiant cette mission à un Syndicat d'énergie.

Le Syndicat d'Énergie de l'Oise est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (ECPI). Le SE60 est, depuis sa création en 1995, l'Autorité Concédante de la distribution d'électricité. Il regroupe 441 communes du département et 4 Communautés de Communes (Oise Picarde, Pays de Bray, Picardie Verte et Lisières de l'Oise).

Le SE60 assure la maîtrise d'ouvrage des réseaux électriques et réalise les travaux de dissimulation, de renforcement, de sécurisation et d'extension avec Enedis.

TRAVAUX DIVERS EN PRÉVISION

Le volet roulant du local technique, trop vétuste, est tombé en panne et est devenu dangereux. Il sera très prochainement remplacé.

Des devis ont également été demandés pour aménager un parking sur la place de la rue des Glycines, aux Marettes, car le stationnement actuel est problématique, les habitants n'ayant pas de place pour garer tous leurs véhicules.

Enfin, un artisan local viendra installer trois paires de volets en bois à l'étage du bâtiment de l'école, afin de lui redonner davantage de «cachet».



ÉLECTIONS

Aux heures d'ouverture de la mairie, toute personne peut solliciter son inscription sur les listes électorales toute l'année, et, pour les années avec scrutin, **jusqu'au sixième vendredi précédant le scrutin (pour cette année, jusqu'au 7 mai 2021)**.

Les Français résidants à l'étranger doivent choisir entre la liste consulaire et la liste municipale, ils ne peuvent plus voter qu'à un seul endroit pour tous les scrutins.

Pièces à fournir :

- pièce d'identité récente
- justificatif de domicile de moins de 3 mois

L'inscription en ligne sur les listes électorales est une démarche gratuite et accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect.

Vous pouvez aussi interroger votre situation électorale (ISE) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

MARCHÉ RURAL

COVID-19 : En raison du couvre-feu imposé à 18h, notre marché rural ne peut plus se tenir le mardi soir.

Le créneau du samedi après-midi, testé ces dernières semaines, n'étant pas concluant, le marché sera suspendu jusqu'à la levée du couvre-feu. Nous espérons que cette situation ne durera pas trop longtemps.

Nous reprendrons, dès que possible, le marché le mardi soir

CALENDRIER DU MARCHÉ RURAL 2021

| MARS | | AVRIL | | MAI | |
|------|-------|-------|-------|-----|-------|
| 02 | ■ ■ ■ | 07 | ■ ■ | 04 | ■ ■ |
| 09 | ■ ■ | 13 | ■ ■ ■ | 11 | ■ ■ ■ |
| 16 | ■ ■ ■ | 20 | ■ ■ | 18 | ■ ■ |
| 23 | ■ ■ | 27 | ■ ■ ■ | 25 | ■ ■ ■ |
| 30 | ■ ■ ■ | | | | |

■ fruits & légumes* / pizzas / pain / poulets rôtis

■ épicerie vrac / poissons / viande de bœuf / farines / saucissons / miel

■ confitures / rhums arrangés ■ charcuterie

*Karen, notre maraîchère, viendra à nouveau à partir d'avril 2021.

LE CCAS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le CCAS est un EPC (Établissement Public Communal), intégré au sein de la Mairie mais indépendant. Il représente une personne morale de Droit Public, distincte de celle de la Commune. Il dispose ainsi d'une autonomie administrative et financière (un budget autonome et une dotation financière de la commune).

Le CCAS est géré par un Conseil d'Administration désigné ou élu pour une durée de 6 ans. Le Maire en est le Président de droit et le Conseil d'Administration est composé d'élus du Conseil Municipal. A cette assemblée s'ajoutent quatre personnes : une de l'association familiale désignée sur proposition de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales), une des associations de retraités et personnes âgées, une des associations des personnes handicapées du département et une des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.

Les missions obligatoires du CCAS s'adressent prioritairement aux personnes démunies, aux personnes âgées, handicapées ou invalides.

Les missions facultatives sont l'alimentation (Bons alimen-

taires, soutiens financiers en faveur de l'Épicerie Sociale et Solidaire, prise en charge des repas au restaurant scolaire ou l'accueil au périscolaire), la santé et l'environnement social (Accès à l'énergie, chauffage, logement, ...)

Pour toutes informations et demandes d'aides, contactez la mairie de Valdampierre, par téléphone au 03 44 79 23 02 ou par courriel à commune-de-valdampierre@wanadoo.fr

Le CCAS offre également le traditionnel « colis de Noël » à chaque personne âgée de 70 ans et plus.

La liste des séniors bénéficiaires est mise à jour chaque année en février à partir de la liste électorale. Les personnes non inscrites sur les listes électorales peuvent se faire connaître en Mairie auprès du service social.



VIOLENCES, COMMENT SE FAIRE AIDER ?

VIOLENCES CONJUGALES ET ENFANTS MALTRAITÉS

Nous avons conscience que, durant ces périodes difficiles et anxiogènes de confinement répétés, de nombreuses violences intrafamiliales ont lieu.

Ces violences peuvent être physiques, psychiques, sexuelles ou prendre la forme de privation volontaire de soins.

Si vous êtes victimes ou témoins de violences conjugales ou d'actes de maltraitance envers des mineurs, sachez que différents intervenants sont disponibles et à votre écoute.

Ne rester pas inactifs et seuls ou seules face à ces situations dramatiques.

L'ensemble de l'équipe municipale se tient également à votre disposition pour toute aide dans ces situations difficiles.

N'hésitez pas à prendre contact avec les antennes dédiées à l'aide aux victimes. Voici les cinq numéros d'urgence à connaître et à faire connaître:

- **Le 3919 violences femmes info**, un numéro gratuit d'écoute et d'information anonyme, tous les jours, y compris les week-end et jours fériés : de 9h à 21h.
À savoir: ce numéro n'est pas repérable sur les factures et les téléphones.
- **119 : numéro dédié aux enfants en danger**
Numéro national pour les enfants et adolescents confrontés à une situation de risque et de danger, pour eux-mêmes ou pour un autre enfant qu'ils connaissent. Il s'adresse également aux adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être : famille proche, famille élargie, voisins, communauté éducative... Vous pouvez également contacter l'aide sociale à l'enfance du conseil départemental de l'Oise au : 03.44.06.60.60.

- **Alerte par simple SMS au 114.** Ce numéro d'urgence est gratuit et accessible 24 h / 24 et 7 j / 7. Il permet d'alerter police, gendarmerie, SAMU ou pompiers via un SMS adressé au 114.
- **Le 17: Police Secours**, gratuit, ouvert 24h/24, 7j/7, à contacter en cas d'urgence.
- **Le 116 006 : numéro national d'aide aux victimes**, gratuit, ouvert 7/7, de 9h à 19h. Mis en place par la fédération d'aide aux victimes qui regroupe 132 associations en France.
- **NOUVEAU : Application App'elles.** Gratuite, cette application propose trois services : alerter, joindre les services d'urgences et informer. Elle peut être téléchargée sur tout téléphone portable. En appuyant sur ce dernier, la personne qui se sent menacée peut déclencher en toute discrétion un appel vers trois proches de confiance dont les noms auront été préenregistrés, mais également vers les numéros d'urgence 112 et 114 ainsi que vers la plateforme de signalement du ministère de l'intérieur. Dès que l'appli-alerte est déclenchée, la personne victime est géolocalisée, la conversation et/ou les bruits environnants sont enregistrés, même si elle ne peut pas parler.
Lien vers le site App-Elles : <https://www.app-elles.fr/>
- **Site gouvernemental <https://arretonslesviolences.gouv.fr>**
- Enfin, de nombreuses associations agissent et prennent en charge les personnes violentées, immédiatement si besoin. Nous pouvons notamment citer **Solidaritefemmes.org**, **Femmes solidaires** ou **France victimes**.
Les liens vers ces associations sont à retrouver sur notre site internet. (Vie Pratique > Services et Aides).

JARDINAGE DE PRINTEMPS

UN POTAGER ? C'EST POSSIBLE MÊME AVEC PEU DE PLACE

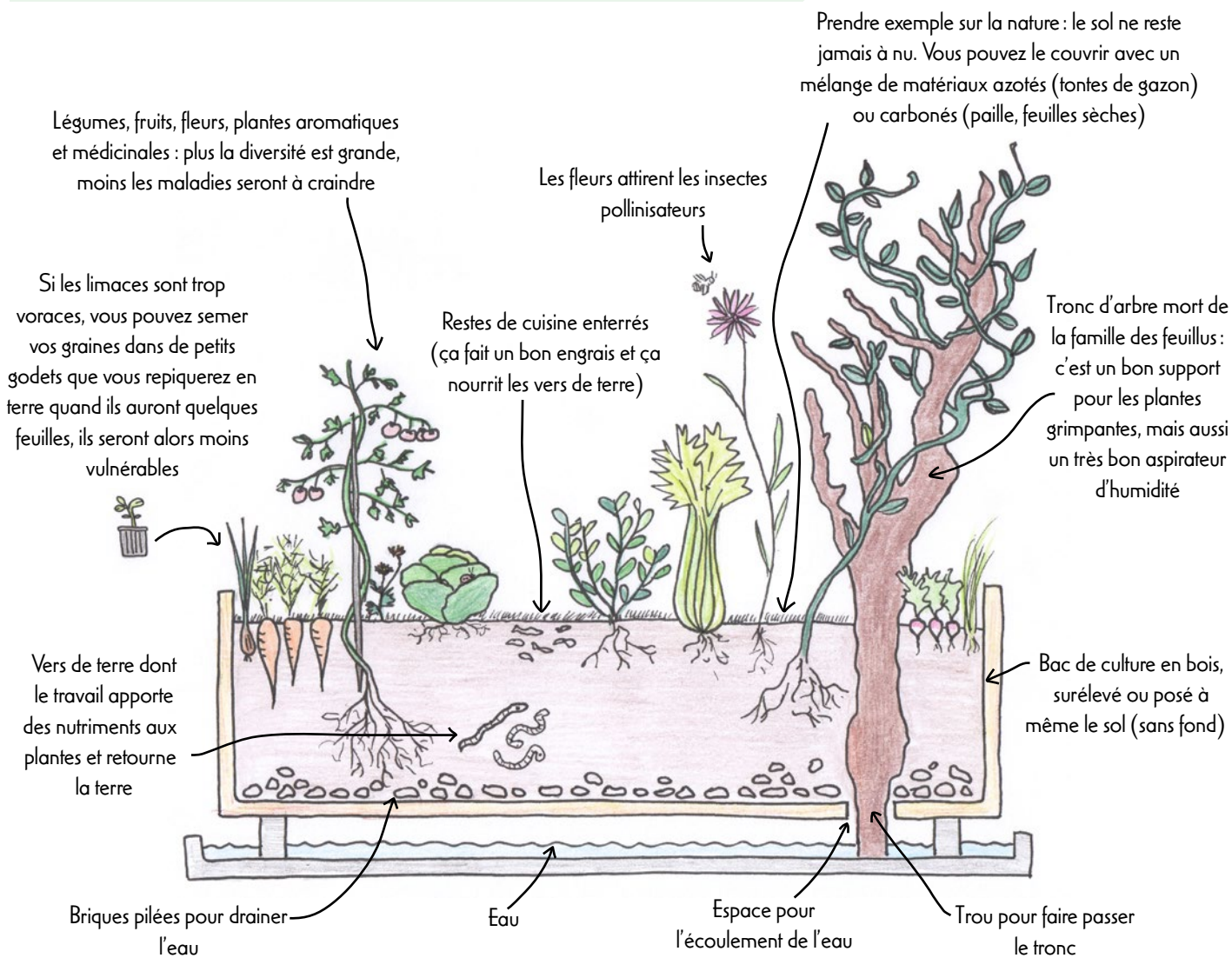


Illustration très inspirée de *Débuter son potager en permaculture*, Nelly Pons, Editions Actes Sud / Kaizen

FEUX DE JARDIN

Nous vous rappelons que les feux de jardin sont interdits. Le brûlage à l'air libre des déchets verts des ménages est strictement interdit par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental.

Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Les déchets biodégradables de jardin ou de parc, dits déchets verts, sont :

- l'herbe (tontes de pelouse),
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Merci de respecter ces consignes pour le bien être de tous.



UNE AUTRE FAÇON DE JARDINER

Le Jardin des Partages est une association qui a pour but de développer un environnement sain et convivial *via*, principalement, un jardin partagé : ouvert à toutes et à tous pour jardiner, découvrir, apprendre, discuter ...

VENEZ NOUS REJOINDRE !

Tout le monde est le bienvenu au jardin ! Parce que celles et ceux qui savent apprennent aux autres. Alors bricoleur confirmé, jardinier du dimanche ou novice complet, tout le monde a quelque chose à partager et c'est bien le but !

**VENTE SUR PLACE
LE SAMEDI DE 9H À 11H**

Au bout de l'impasse du pressoir
Les Landes - Le Mesnil-Théribus
tél : 06 30 67 83 62

lejardindespartages60@gmail.com



Le jardin des partages

POURQUOI PIÉGER LES FRELONS ASIATIQUES ?

En France, le frelon asiatique est considéré comme un insecte nuisible et invasif du fait de ses besoins protéiniques très élevés et de l'absence de ses prédateurs. Il se nourrit des autres insectes qu'il capture et emporte dans son nid.

Lorsque la température commence à s'adoucir (supérieure à 13°C), les reines fécondées sortent de leur hibernation. Elle se mettent alors à construire le nid primaire. Cet ouvrage est appelé ainsi, parce que la femelle fondatrice est seule à œuvrer dessus dans l'attente de la maturation de ses premières ouvrières. Généralement, les premières travailleuses deviennent adultes au bout de 6 semaines.

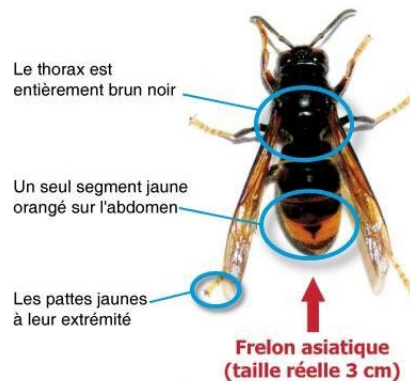


Nid primaire de frelon asiatique

Ce nid primaire finit par faire environ la taille d'un gros pamplemousse, il est généralement situé à hauteur d'homme, sous un appentis ou dans une grange, sous une gouttière, dans une haie,...

L'idéal est de le repérer et de le signaler pour destruction dès que possible. Vers les mois de juin et de juillet, le nid est délocalisé dans un arbre, à plusieurs mètres de hauteur, car la colonie est en développement. C'est ce que l'on appelle le nid secondaire. Cet abri est en constante évolution. Parfois, il peut atteindre un mètre de diamètre et un mètre de hauteur. Il est souvent fabriqué en forme de poire et possède une toute petite entrée latérale. En été, la population du nid explose. Là, l'habitat peut abriter jusqu'à 2000 individus, voire plus.

Un peu avant l'hiver, l'ensemble de la colonie meurt. Ne survivent que les quelques nouvelles femelles fécondées qui vont aller se terrer pour passer l'hiver. Le nid est abandonné et il y a de fortes chances qu'il se dégrade naturellement. Il ne sera pas réutilisé l'année suivante.



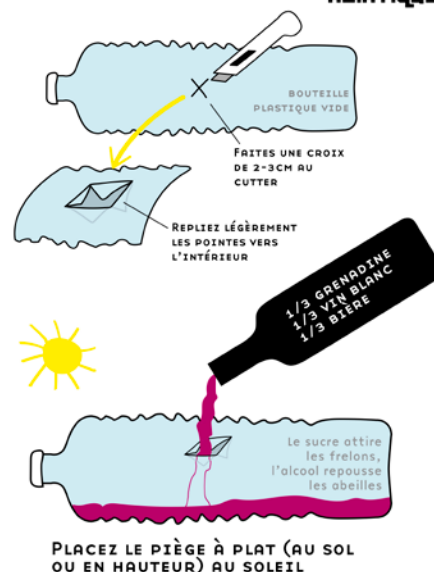
Le thorax est entièrement brun noir

Un seul segment jaune orangé sur l'abdomen

Les pattes jaunes à leur extrémité

Frelon asiatique (taille réelle 3 cm)

FABRIQUER UN PIÈGE A FRELONS ASIATIQUES



PLACEZ LE PIÈGE À PLAT (AU SOL OU EN HAUTEUR) AU SOLEIL

CULTURE & HISTOIRE

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous avez, fort probablement, circulé, à pied, à vélo ou en voiture, dans les environs immédiats de notre village et avez, peut-être, remarqué qu'une des voies (la D114) du hameau de Malassise (commune d'Auteuil) **, contigu à « La Rachie », lieu-dit du nord de Valdampierre, est la rue du Général Despeaux. Intrigué par ce nom de rue, inhabituel pour ce lieu, j'ai découvert que Malassise a honoré un de ses « enfants », Eloi Laurent Despeaux qui y est né en 1761. Engagé comme simple soldat, en 1776 à l'âge de quinze ans, sous le règne de Louis XVI, il est mort, en 1856 à Paris, avec le grade de général de division, après quatre-vingts ans de service (!), sous le règne de Napoléon III. Fait remarquable, il a traversé et servi sept régimes politiques (Monarchie absolue, 1ère République, Premier Empire, Restauration, Monarchie de juillet, 2ème République et Second Empire) et a été général pendant soixante-deux ans ! (un record en Europe). Dans l'armée révolutionnaire, il s'est illustré par son grand courage et a participé à de nombreuses batailles (dont Jemappes), mené de nombreuses missions, « administré » des territoires conquis et subi deux blessures graves (dont la perte d'un œil). A la restauration, il fut créé Baron par le

roi Louis XVIII et, toujours en activité à quatre-vingt-quatorze ans passés, décoré par Napoléon III quelques mois avant sa mort. J'espère que ce rappel ou découverte historique et pittoresque vous aura éclairé(e)s sur les événements passés, souvent méconnus, qui fourmillent dans nos campagnes. A bientôt pour de nouvelles aventures historico-rurales !

** Au passage, notez que le hameau de Malassise est sis sur deux communes, Auteuil et La Neuville-Garnier (Les Hauts-Talicans)

Sources : Sites internet
Wikipedia.org : Général Despeaux
Wikisource.org : Biographie des célébrités militaires des armées de terre et de mer de 1789 à 1850 et <https://oise-60.blogspot.com/2008/07/auteuil.html>



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE

NOUVEAUX HORAIRES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021

| | |
|----------|-------------------------------|
| LUNDI | 8h30 - 12h30 |
| MARDI | 8h30 - 12h30 et 14h00 - 19h00 |
| MERCREDI | 8h30 - 12h30 |
| JEUDI | 8h30 - 12h30 |
| VENDREDI | 8h30 - 12h30 et 14h00 - 17h30 |

PERMANENCE DES ÉLUS

| | |
|-------------------------|---------------|
| MARDI | 17h30 - 19h00 |
| SAMEDI (SEMAINES PARES) | 9h00 - 12h00 |

En raison du couvre-feu imposé à 18h, la mairie, l'agence postale et la permanence des élus ferment à 17h30 le mardi soir au lieu de 19h.

Pour accéder au site Internet de notre village, vous pouvez scanner ce QR code avec votre smartphone.



ENTREPRISES, ASSISTANTES MATERNELLES

Vous souhaitez être référencés sur le site Internet de notre commune ?
Envoyez-nous un mail à info-valdampierre@orange.fr en précisant votre activité et vos coordonnées complètes

INSCRIPTIONS CANTINE

Nous vous rappelons que les inscriptions pour la restauration scolaire sont à faire **au plus tard avant 9h30 le jour ouvré précédent et, le vendredi avant 9h30 pour le lundi par téléphone au 03 44 79 23 02**

INSCRIPTIONS RECENSEMENT CITOYEN

Fille ou Garçon, pensez à venir vous faire recenser à la Mairie, dans les 3 mois suivant votre 16ème anniversaire, muni(e) de vos livret de famille, carte d'identité et justificatif de domicile.

AGENDA

- **Le Semi-Marathon de Valdampierre**, initialement prévu au mois de Mars est **reporté au 19 Septembre**.
- Le calendrier électoral étant bousculé par la crise sanitaire, **les élections Départementales et Régionales**, initialement prévues en mars, **auront lieu les 13 et 20 juin 2021**.

NAISSANCES

Nous souhaitons la bienvenue à :
Victoire VANDENABEELE STOREZ
Ofélia ESTEVES

DÉCÈS

Nous avons eu le regret de dire au revoir à :
PAU Lucien Michel
VAL André Aimé

LE P'TIT VAL

UN NOUVEAU TITRE POUR NOTRE JOURNAL

A nouveau logo et nouveau site Internet, nouveau titre pour donner de la personnalité à votre trimestriel d'informations municipales !

La commission communication remercie toutes celles et ceux, habitant(e)s et élu(e)s, qui ont participé à la genèse et au choix de ce titre !

INSCRIPTIONS CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs sera ouvert pour les prochaines vacances scolaires, du 26 avril au 7 mai, dans la limite de 30 places disponibles.
Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 16 avril.
Des activités ludiques diverses sont au programme !

Si vous êtes intéressés, merci de contacter Élodie Ventalon par courriel : a.c.m.valdampierre@gmail.com

LA RUBRIQUE DU PETIT GRINCHEUX

Les dépôts sauvages sont de plus en plus nombreux et fréquents sur le territoire de notre Commune. Ils occasionnent un surcroît de travail à notre équipe technique qui doit les ramasser et les déposer dans les déchetteries, Ils ont également un impact sur les paysages et les écosystèmes, car ils peuvent générer des pollutions, tant visuelles que chimiques.

Faites preuve de civisme en nous les signalant. Lors de vos promenades ou de vos séances de sport, si vous croisez ou apercevez des véhicules déposant des gravats, appareils ménagers, etc ... notez les numéros de plaques d'immatriculation et les caractéristiques de ces véhicules (marque, type, couleur,...) et appelez la gendarmerie.

LE P'TIT VAL, JOURNAL D'INFORMATIONS DE VALDAMPIERRE N° 2021/01
CONCEPTION, RÉDACTION, COORDINATION, PHOTOS, ET RÉALISATION :
COMMISSION COMMUNICATION, MAIRIE DE VALDAMPIERRE
2 RUE DE L'ÉGLISE - 60790 VALDAMPIERRE - TÉL : 03 44 79 23 02
WWW.VALDAMPIERRE.FR
IMPRIMÉ PAR CGL ALPHAGRAPH À AUNEUIL
TIRAGE À 450 EXEMPLAIRES